MARDI, LE 10 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 10 octobre 2023, à compter de 19 h 32, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Monsieur	Xavier Mantha, conseiller nº 1
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère nº 3
	Madame	Fanny Giroux, conseillère nº 5
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller nº 6
Sont absents :	Madame	Vicky Brunet, conseillère nº 2
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller nº 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance :

Monsieur	Daniel Gauthier, greffier-trésorier adjoint
Monsieur	Roland Fournier, chef aux travaux publics

Assemblée : 7 personnes

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir, bienvenue au conseil du mois d'octobre.

Tout d'abord je veux transmettre mes plus sincères condoléances à la famille de M. Paul Gilbert, décédé vers à la fin septembre. Latulipe perdait ainsi son doyen et par le fait même une partie de son histoire. M. Gilbert a toujours été fier de son village et il n'a pas ménagé ses efforts pour faire de Latulipe une municipalité vivante, il fut un des fondateurs de la corporation de développement Gaboury, corporation qui est toujours en opération après 30 ans d'existence. Toute la municipalité vous remercie pour votre implication et bon courage à la grande famille Gilbert.

Nous débutons maintenant la troisième année de notre mandat, je dois vous dire que j'apprécie travailler avec vous et que je crois que nous sommes une belle équipe. Dans les prochains mois nous allons devoir travailler sur le prochain budget et comme vous le savez, la pression inflationniste ne nous épargnera pas. Nous allons devoir travailler fort pour nous assurer de pouvoir donner le maximum de services aux citoyens et ce sans trop accentuer la pression sur le contribuable. Je vais avoir besoin de vos cerveaux!

Je veux remercier tous ceux et celles qui se sont déplacés pour la journée du 30 septembre, soit pour l'inauguration de la phase 2 de la pointe-aux-roches et pour la soirée culturelle au centre communautaire. Ce fut un succès agrémenté d'une journée magnifique! Merci à Julie Gilbert pour nous avoir trouvé cette activité incroyable de danse traditionnelle. Je n'ai jamais autant dansé de ma vie! Merci également à tous les bénévoles qui ont participé à la journée. Sur ce, bon conseil!

23-10-177 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de questions
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Septembre 2023
9. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023
10. Résolution autorisant des travaux de réparation de pavage
11. Nomination d'un(e) responsable des inspections en lien avec le règlement de taxation sur la dégradation du paysage
12. Règlement no 23-10-06 modifiant le règlement no 16-05-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
13. Résolution proclamant la cessation du service de bibliothèque municipale
14. Correspondance

15. Affaires diverses
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en annulant le point 10 et en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-10-178 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 PROJET DE VERBALISATION DU CHEMIN SITUÉ AU 51, CHEMIN DES 7E ET 8E RANGS OUEST

Dans le cadre d'un projet de verbalisation, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a reçu une soumission de Transport D. Barrette concernant la valeur des travaux afin de rendre le chemin situé au 51, 7e et 8e Rangs Ouest conforme aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Le total des travaux est de 91 000 $ (taxes en sus). Le pavage de l'intersection n'est pas inclus.

À suivre auprès des propriétaires

23-10-179 **5.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA FACTURE DE RICHARD LANDRY CONCERNANT LE RECHARGEMENT EN PARTIE DU CHEMIN DU 9E RANG OUEST (PARTIE SITUÉE APRÈS LE PONT COUVERT)**

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-136 autorisant le rechargement, en partie, du chemin situé à l'Ouest du pont couvert par Richard Landry;

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 138 de Richard Landry au montant de 3 655.00 $ (taxes en sus).

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h40 à 19h55
Question portant sur le développement du chemin de l'Érablière.
Question portant sur la chasse auprès des résidences.

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Projet piscine : Le comité du Complexe des Eaux profondes va entamer une tournée des conseils municipaux pour aller expliquer le projet et évaluer ses appuis dans la région.

Les autres projets comme Onimiki et l'incinérateur suivent leur cours normalement.
Le nouveau commissaire industriel de la MRC, M. Éric Lepage fait également le tour des municipalités pour parler de logement. J'espère pouvoir le rencontrer le plus rapidement possible.

La couverture de Vidéotron est maintenant à 100,8%! Il reste quand-même des secteurs qui ne sont pas encore branchés. Des représentations se font actuellement auprès du MAMH pour régulariser la situation.

La FQM négocie présentement les modalités du renouvellement du pacte fiscal avec Québec. On veut une nouvelle formule plus souple qui offre des possibilités d'ajustement en cours d'entente. Aucune baisse du montant de l'aide ne sera acceptée. Pour le dernier pacte fiscal la MRCT a reçu un montant de 20 000 000$

Le conseil a également octroyé un montant de 175 000$ pour l'édition 2024 du raid aventure Témiscamingue.

8. ADOPTION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2023

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS - SEPTEMBRE 2023		
NOM	**MONTANT**	**DESCRIPTION**
Salaires col bleu et col blanc	**13 039.14 $**	**Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, Chef et préposé aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adjoint à la direction et Pompiers**
Salaire des élus	**5 490.55 $**	**Salaire des élus et allocation de dépenses**
La Capitale Assurance	**1 064.87 $**	**Ass. collective / Septembre**
Revenu Québec	**5 704.85 $**	**Remises salariales / Septembre**

Revenu Canada	1 912.70 $	Remises salariales / Septembre
Hydro Québec	399.85 $	Électricité / Éclairage public
" "	625.16 $	Électricité / Station captage eau potable
Bell Mobilité	285.98 $	Cellulaires / Septembre
Régis des Alcools du Québec	57.50 $	Demande permis de réunion / Journées de la Culture 2023
Les Productions passé recomposé	5 149.25 $	Atelier de danses TRAD / Journées de la Culture 2023*
Télébec	141.74 $	Téléphone / Traitement eau potable
Communication Cloudli	99.89 $	Téléphonie IP /Bureau et centre comm.
Fleurs Locales	104.95 $	Journal Fleur Locale
École du Carrefour	652.00 $	Loyer point de services / Septembre*
M. Jean-Pierre Pépin	300.00 $	Location bureau / Septembre
TOTAL	35 028.43 $	

23-10-180 **8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

ADOPTION DES COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2023		
FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Association Touristiques Régionale A.T.	304.68 $	Adhésion 2023-2024
Conception Graphique Simagré	2 221.32 $	Panneau de signalisation touristique*
Corporation Développement Gaboury	7 601.47 $	Entretien / Sentiers récréotouristiques
Évoqua Water Technologie	9 103.48 $	Équipement Vortisand / Eau potable
Fédération Québécoise des Municipalités	194.64 $	Honoraire profession Gestion projet "CPTAQ" Assainissement des eaux usées
GLS Canada	10.17 $	Frais de messagerie GLS.
H2Lab	188.68 $	Analyse d'eau potable
Home Hardware Ville-Marie	186.63 $	Tapis d'entrée / Bureau Bol et plat Pyrex / centre comm.
Les Installations Électriques Gadi Inc.	862.05 $	Installation system de porte Gym
Marcel Baril Lté	(4 173.30) $	Crédit sur retour pièces / Égoût
Matériaux Jolette Lorrainville Inc.	47.11 $	Petit outil / Garage voirie*
	912.54 $	Matériaux / Restauration patinoire*
Municipalité de Béarn	8 287.16 $	2e versement entente en eaux
Quincaillerie de l'Est	1 242.77 $	Essence / Camion et chargeuse pelleteuse, essence parc
" "	230.52 $	Petit outil et articles divers / Garage voirie*
" "	597.19 $	Art.quinc. Patinoire*, napperons centre-comm.
RM Entreprises	2 101.74 $	Calcium Liquide / Rechargement 5e et 6e Rangs Est*
Services Informatiques Logitem Inc.	622.55 $	Honoraire de services " Log me In " et remplacement téléphonie IP Julie
SNC-Lavalin Stavibel Inc.	3 150.04 $	Honoraire assainissement des eaux usées*, Réfection de la rue Carrefour Nord*
Transport D. Barrette & Fils Inc.	2 586.94 $	Travaux réseaux égout
" "	24 783.27 $	Rechargement en partie du 5e et 6e Rangs Est et du 9e Rang Ouest (partie après pont couvert)*
Xerox Canada (Toronto) Ltd	129.48 $	Service de location d'imprimante
Grand Total (Achat)	61 191.13 $	
* Dépenses subventionnées		

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que les comptes à payer soient approuvés pour le mois de septembre 2023, tels que présentés ci-dessus :

9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2023

La greffière-trésorière et directrice générale dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2023.

23-10-181 **10. NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DES INSPECTIONS EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT DE TAXATION SUR LA DÉGRADATION DU PAYSAGE**

CONSIDÉRANT l'adoption, par le conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, du règlement no 23-09-05 sur la taxation de la dégradation du paysage;

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Josée Beauregard, technicienne en urbanisme à la MRC de Témiscamingue soit nommer responsable des inspections en lien avec le règlement no 23-09-05 de la taxation sur la dégradation du paysage.

23-10-182 **11. RÈGLEMENT NO 23-10-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 09-07-05 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1**

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 09-07-05 est remplacé par le suivant :

   1. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 $ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement no 09-07-05 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

   3. Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

   Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005$.

   Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

23-10-183 **12. RÉSOLUTION PROCLAMANT LA CESSATION DU SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque n'est que très rarement fréquenté par les citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés dans le recrutement de bénévole;

CONSIDÉRANT les efforts de la municipalité pour tenter de relancer l'utilisation de celle-ci;

Il est proposé par Xavier Mantha et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité cesse le service de bibliothèque municipale au 30 décembre 2023:

QUE l'administration procède à l'annulation de l'abonnement au Réseau Biblio.

13. CORRESPONDANCE

23-10-184 **13.1 FONDATION PHILIPPE-CHABOT INC. – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par Fanny Giroux et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury contribue, pour une somme de 200.00 $, à la campagne de financement 2023 de la Fondation Philippe-Chabot Inc.

14. AFFAIRES DIVERSES

23-10-185 **14.1 HALLOWEEN 2023**

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la soirée d'Halloween 2023 se tienne le vendredi 27 octobre de 18h00 à 20h00 :

QU'une distribution de bonbons se tiennent au centre communautaire lors de cette soirée.

23-10-186 **14.2 PROJET D'ACHAT D'UN PANNEAU INTÉRACTIF INTELLIGENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acquérir un panneau interactif intelligent pour la tenue de réunions au centre communautaire;

CONSIDÉRANT la soumission no 862 de l'Intro musique au montant de 9 664.05 $ (taxes nettes) concernant l'acquisition d'un panneau interactif intelligent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à toujours en banque un montant de 9 520 $ des subventions obtenues en lien avec la COVID;

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury procède à l'achat d'un panneau interactif intelligent selon la soumission no 862 de L'Intro musique :

QUE le financement de ce projet provienne des surplus non-affectés.

23-10-187 **14.3 TRAVAUX DE CORRECTION SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT**

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil que des travaux de réfection d'une partie du réseau d'égout soient effectués à partir du 21, rue Principale Est pour une distance estimée de 150 pieds afin de corriger une pente négative causant de nombreux refoulements d'égout au 21 rue Principale Est :

QUE les coûts des travaux, estimés à 6000 $ (taxes et frais de transports en sus), soient attribués au surplus en eaux.

14.4 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – DEMANDE DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À PRIX RÉDUIT

Le centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite obtenir la location, à un prix réduit, de la salle du centre communautaire pour une dizaine de rencontres, les mercredis, du 25 octobre au 29 novembre. Il s'agit de rencontre avec des personnes du secteur vivant avec une maladie chronique.

Le conseil refuse de réduire le taux de location. Le CISSS, institution gouvernementale, devra assumer le taux de location de 120.00$ par rencontre.

14.5 PROPOSITION DE COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Le préposé aux travaux publics demande au conseil de modifier la collecte des matières compostables pour la période hivernale. Il suggère, qu'à partir du 30 octobre, les matières compostables soient entreposées dans les bacs verts des particuliers et qu'au printemps, la MRC vienne faire une levée.

Le conseil préfère conserver une constance dans la méthode de collecte des matières compostables et souhaite que la collecte se poursuive tel que débuté au printemps 2023.

Le conseil demande, à la direction, de vérifier, auprès des municipalités de Moffet et de Fugèreville, le fonctionnement de leurs collectes des matières compostables pendant la période hivernale

23-10-188 **14.6 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DEUXIÈME VERSEMENT DU PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le deuxième versement à la Sûreté du Québec au montant de 9 105.00 $.

23-10-189 **14.7 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – REDDITION DE COMPTE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury s'était engagé à participer au projet de la MRC de Témiscamingue, en février 2023;

CONSIDÉRANT que la livraison d'un radar pédagogique a été réalisé en septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a contribué financièrement ou en biens et services au projet pour un montant de 915.47 $, pour les dépenses suivantes :

- Installation et transport ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Fanny Giroux
et résolu unanimement

- **QUE** la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury confirme sa participation au projet de la MRC de Témiscamingue pour un montant de 882.00 $.(taxes non incluses);

- **DE JOINDRE**, lors de l'envoi de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue, toute facture ou document, comme preuves des dépenses engagées par la municipalité.
- **QUE** la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury s'engage à fournir au cours de la prochaine année, des indicateurs de résultats ou un rapport des statistiques relevées par le radar pédagogique pour une période donnée, à la MRC de Témiscamingue.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

23-10-190 **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil de clore la séance.

Il est 20 heures 29 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961)

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 05 septembre 2023.

_____

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

_____ _____

Vincent Gingras, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale